

## Temple de Montilly

“Acquisition d’un terrain destiné  
à la construction d’un temple à  
Montilly

Décret du 28 juillet 1854

20 mars 1851 Vente

Monsieur Jacques Huard et époux Levain au Consistoire de la Société Protestante de la commune de Montilly. Etude de Me Blanchard, notaire à Condé-sur-Noireau.

\*\*\*

Vente. M. Jacques Huard <sup>1</sup>, propriétaire cultivateur domicilié commune de Caligny et M. Paul Levain, propriétaire cultivateur et Mme Victoire Aimée Huard, son épouse, domiciliés commune de Sainte-Honorine-la-Chardonne déclarent vendre au Consistoire de la Société protestante de la Commune de Montilly représenté par ses membres actuels qui sont : Horace Gourjon, pasteur, Jacques Ferru, Pierre François Delivet, François Bissson, Pierre Duchemin, Nicolas Lerocher, Jean Bisson, Jacques Delivet, Jacques Veniard, Nicolas Harivel, Jacques Huard, l’un des vendeurs.

Monsieur Huard, une portion de terrain en nature jardin légumier, sise en ladite commune de Montilly au milieu du hameau de la Groudière, contenant environ deux ares et les époux Levain, une autre portion de jardin, autrefois en pépinière, boisée d’un côté par celle dont la désignation précède, d’autre côté par le chemin vicinal de Montilly à Saint-Germain-du-Crioult contenant environ un are.

Moyennant la somme de 400 francs.

But de l’acquisition. Les terrains présentements vendus sont destinés pour l’érection d’un temple pour le culte protestant et il est entendu et stipulé ... qu’ils ne pourront recevoir aucune autre destination”.

Conservé aux Archives Nationales : F19/10876

Un plan des parcelles dressé par géomètre daté du 13 avril 1853 est joint. Y figurent les terrains des anciens et du nouveau temple, sans numérotation.

---